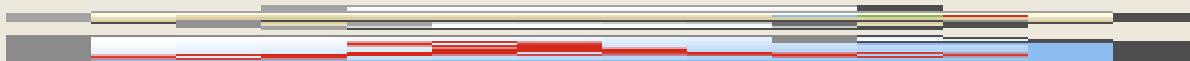


Vélos / Piétons

A + A



Place aux vélos, et aux piétons ! Avec ses 28 km de pistes cyclables unidirectionnelles ou bidirectionnelles, la ville a adopté dès 2009, un schéma directeur des liaisons douces et Nantes Métropole, a approuvé un plan vélo visant à développer les alternatives à la voiture. Objectif 2020 : 15 % des déplacements de moins de 5 km se fassent à bicyclette.

Se déplacer en vélo dans l'agglomération, Géovélo

À partir des adresses de départ et d'arrivée, cet outil pratique propose un itinéraire et permet de connaître la distance parcourue, le temps estimé de trajet et la cyclabilité du parcours.

geovelo.nantesmetropole.fr

Location longue ou moyenne durée de vélos

2 000 vélos, dont 1 480 à assistance électrique, seront disponibles à terme sur les 24 communes de la métropole nantaise à la location au mois ou à l'année.

7 modèles sont proposés, dont 6 disponibles dans les deux versions, mécanique ou à assistance électrique : un vélo classique, un modèle cargo (transport de colis ou d'enfants), un vélo adapté aux personnes à

mobilité réduite, un vélo pliant accepté dans les tramways nantais (version mécanique seulement).

Tarifs et conditions : bicloo.nantesmetropole.fr

Aides financières pour l'achat de vélos

Nantes Métropole délivre, sous certaines conditions, une aide financière d'un montant de 300 € maximum pour l'achat d'un vélo cargo, familial ou à assistance électrique.

[Toutes les infos sur les aides existantes](#)

Stationnements couverts et sécurisés

- Des **vélo-parc** : cage sécurisée individuelle ou collective, pour utiliser votre vélo + les transports en commun (tramway ou busway). Les vélo-parcs sont gratuits, abrités, fermés et sécurisés. Ils se trouvent à proximité des transports en commun : Il y en a 10 à Grand Val (Tram 2), 10 à Orvault Morlière (Tram 3), 4 au Bois-Raguenet et 4 à l'église d'Orvault, Bourg. [Voir la liste des vélo-parcs](#)
- 200 appuis-vélos depuis 2008.
- www.tan.fr / www.resaplace.com

Quelques règles pour bien circuler en toute sécurité

Le double sens cyclable

C'est une rue où cohabitent véhicules et vélos et où seuls les deux roues peuvent circuler dans les deux sens. Un marquage au sol indique ce système. Le double sens cyclable est une disposition qui a été décidée au niveau national.

Zone 30 : autos et vélos en bonne harmonie

Attention, une fin de zone 30 est toujours signalisée par un panneau. Tant que vous ne l'avez pas vu, la limite de vitesse reste 30 km/h (ex. le plateau et les rues adjacentes de la Place d'Auteuil). À noter que dans ces zones, les dépassements de vélo par empiètement sur la voie de tramway sont autorisés (ex. Morlière). Certains secteurs peuvent même évoluer en zone 20, voire en "zone de rencontres". Dans ce dernier cas, priorité absolue aux piétons.

Un équipement obligatoires

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge.
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptrés (dispositifs rétroréfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.
- Le port du casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers, depuis 2017.

Infractions au code de la route : contraventions applicables

- 11€ - Contravention de 1^{ère} classe :
 - défaut d'éclairage et freins

- de 22 à 35€ - Contravention de 2e classe :
 - Téléphoner à vélo
 - Vitesse excessive
 - Stationnement gênant
 - Tourner sans mettre le bras dans le sens du virage
 - Avoir un passager sur son vélo
 - Non-utilisation des pistes cyclables
 - Cyclistes à plus de 2 de front
- De 90 à 135€ - Contravention 4e classe :
 - Circulation sur trottoir
 - Circulation sous l'emprise de l'alcool
 - Rouler en sens interdit
 - Non respect de l'arrêt au feu rouge ou stop
 - Remonter les files de voiture par la droite

Liens utiles

- [Les pistes cyclables sur l'agglomération](#)
- [Les véloparcs](#)
- [Nantes et Loire-atlantique à vélo](#)

Les panneaux

panneaux.gif



Piste ou bande cyclable conseillée
réservée aux seuls vélos



Piste ou bande cyclable obligatoire
pour les vélos



Couloir de bus
ouvert aux cyclistes



Aire piétonne
La circulation des vélos
est autorisée à l'allure du pas
sans gêner les piétons



Zones de rencontre
La vitesse est limitée à 20 km/h
et les piétons et les vélos peuvent
prendre toute leur place sur la chaussée



Zone 30
La circulation est apaisée



Voie verte
Réservée aux piétons et vélos



Double sens cyclable
La rue est à sens unique
pour les voitures et à double
sens pour les vélos

Pour vous décaler, pensez au covoiturage

[banniere-cojvoiturage.jpg](#)
[0nesanstitre.jpg](#)

Covoiturage -nantesmetropole.fr

Trouvez un covoiturage avec la plateforme de Nantes Métropole

Trouvez un covoiturage avec Ohé, plateforme gratuite d'échange et de partage entre orvaltais